



SEPTEMBRE-OCTOBRE 2011



La Santo-Estello i Sànti-Mario-de-la-Mar

La santo-Estello, coungrès annua dòu Felibrige, s'es tengu i Sànti-Mario-de-la-Mar pèr Pandecousto, dòu 10 au 14 de jun. Lou proumié-conse, Rouland Chassain, e lou counsèu municipau èron tras qu'urous e ounoura d'aculi, 115 an après la proumièro Santo-Estello santenco, touto uno chourmo de felibre. Verai, aquelo manifestacioun s'èro plus debanado dins lou village despièi 1896.

De segur, li felibre vengu di sèt mantenènço (Provènço, Lengadò, Catalougnou, Auvergno, Gascougn-Biarn, Guiano-Perigord e Limousin) mai tambèn de touto la Franço, emai mai (Ouregon o Roumanio), an bèn degu senti plana l'esperit di felibre Camarguen, tambèn gardian de trio, qu'èron Folco de Baroncelli, Jósus d'Arbaud o Enri Aubanel. Coume l'a bèn dis Jaque Mouttet, lou capoulié dòu Felibrige, « *aqueulo Camargo mita terro mita aigo, rude païs tout embuga d'un èime bèn particulié e d'ounte gisclo « l'esperit de la terro » à quauçarèn d'atraiènt, d'escrèt, de se-crèt, de misti. »* .

Aqui, entre lou flume double e la mar, li felibre se soun recampa pèr travaia sus la lengo de segur, mai tambèn pèr se diverti, descurbi, parteja d'emougudo souto lou soulèu camarguen. Ataie, sesiho e reunoun de travai, vesito de la vilo e de sis entour, passo-carriero, escourregudo, oumenage, grand-messo, espousicioun, taulo redouno, courso camarguenco, animacioun, councert, Cour d'amour, taulejado de la Coupo... Sènso oubliada de segur li biòu e li chivau, d'en pertout. Tout acò parteja dins lou serious, la bon' umour, l'amista e l'estrambord.

Li santèn an agu la chabènço tambèn d'assista i grand jo flourau que se debanon touti li sèt an soulamen. Dins aquèu councours literari en lengo d'O, es



© A. Chevalier

lou nissard Jan-Lu Gag, ome de tiatre et felen de Francès Gag, qu'a esta courouna. Coume lou vòu la tradicioun, es éu, lou grand laureat, qu'a alor chausi la nouveau rèino dòu Felibrige, elegido pèr sèt an tambèn. Es la jouino Angélique Marçais qu'a suceda à Véronique Fabre.

Pèr acò e pèr tout ço qu'a adu e demoustra aquelo manifestacioun engimbrado dins un esperit d'uber-turo e qu'i a d'annado qu'avié pas agu tau succès, la santo-Estello santenco restara dins lis annalo e dins li memòri. E belèu, pas dins 115 an aquest cop, li Sànti-Mario-de-la-Mar reveiran briha la coupo santo pèr uno autre santo-Estello. La tresenco. Coume se dis « *jamai dous sèns tres » noun ?*

Annelyse Chevalier

Si la traduction d'un mot provençal vous échappe : http://www.freelang.com/enligne/provencal_mistrailien.php

sommaire

Camargue gourmande p. 2

Fête du Parc naturel régional de Camargue p. 2

Natura 2000 dans le delta du Rhône

- 150 km de fleuve sur le site « Rhône aval »

- Élargir le site « Petit Rhône » ?

- Premières interventions en vue sur le site des « Trois marais »

60^{ème} anniversaire du trophée taurin .. p. 3

« Mon commerçant, mon environnement » p. 3

40^{ème} anniversaire des réserves de biosphère de l'UNESCO p. 3

Un nouvelle formation proposée au Conseil de Parc p. 3

Activités au Musée de la Camargue .. p. 4

Les sorties gourmandes du Parc p. 4



© A. Chevalier



Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



CONSEIL
GÉNÉRAL

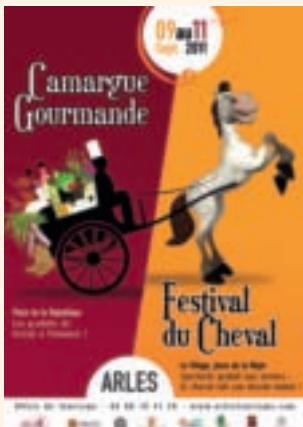


Port Saint Louis
DU RHÔNE





Camargue gourmande, du 9 au 11 septembre 2011 Arles – Place de la République Dans le cadre de la Féria du riz



Le Parc naturel régional de Camargue et le Syndicat des riziculteurs se sont associés pour cette nouvelle édition de « Camargue gourmande », organisée par l'office de tourisme d'Arles, pour vous proposer des ateliers d'animations-dégustations thématiques autour de la marque Parc et des produits sous signe de qualité (IGP, AOP, BIO...) préparés par des chefs du Conservatoire des cuisines de Camargue. Des producteurs, professionnels du territoire, agents du Parc de Camargue et du Syndicat des riziculteurs, ainsi qu'un nutritionniste vous feront partager autour de ces ateliers culinaires leurs actions en faveur de la valorisation de ces produits de qualité, et le bien-fondé de leur utilisation.

Lors de chaque atelier, un produit différent sera présenté : vins, riz, taureau, écrevisses, pommes de terre des sables, ... Agrémenté d'huile d'olive, de fleur de sel, de légumes et plantes aromatiques de Camargue, il y en aura pour tous les goûts.

Par ailleurs, un jeu sur la Camargue sera proposé entre deux ateliers aux enfants par l'équipe pédagogique du Parc naturel régional de Camargue. Venez déguster et découvrir tous ces produits du terroir sur le stand du Parc et des riziculteurs !

Tout le programme des ateliers culinaires sur www.parc-camargue.fr

Tout le programme de la manifestation sur www.arlestourisme.com

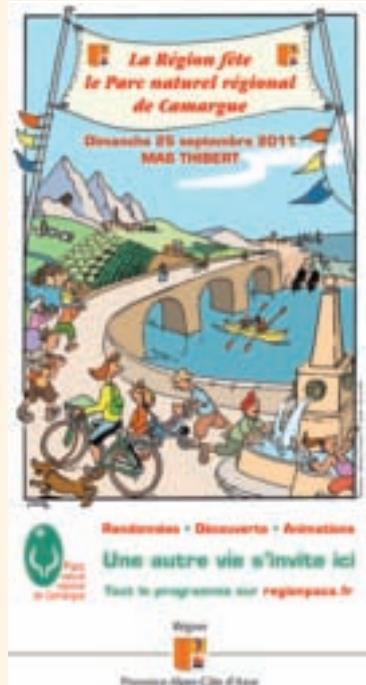


Fête du Parc naturel régional de Camargue La Camargue, suivez le fil de l'eau Mas-Thibert

C'est sur le thème de l'eau que se déroulera cette 6^{ème} édition de la Fête du Parc naturel régional de Camargue qui aura lieu à Mas-Thibert, petit village situé sur la rive est du grand Rhône qui fête son entrée dans le périmètre du Parc.

Venez découvrir le nouveau territoire du Parc et participez à de nombreuses balades accompagnées à pied, à cheval ou bien à vélo, ainsi qu'aux nombreuses animations au cœur du village ou aux Marais du Vigueirat. Un beau programme en perspective grâce à la participation des associations locales, habitants, partenaires et socioprofessionnels.

Avec les camarguais, nous vous invitons à venir découvrir le nouveau territoire du Parc !



AU PROGRAMME

Le matin, circuits de découverte accompagnés

En matinée découverte du territoire du Parc et des activités humaines sur le thème de l'eau.

- A pied : découvrez les sites du Domaine de la Palissade, de la Réserve nationale de Camargue, du Parc ornithologique, du Château d'Avignon, du Mas de la Cure ou bien partez à la découverte du cabanon avec l'association des cabaniers Port-St-Louisien...
- A cheval : partez pour une randonnée avec les professionnels, signataires de la charte de tourisme équestre.
- En bateau : sur le bac de Barcarin ou en canoë-kayak découverte du grand Rhône et petit Rhône.

Toute la journée, de 10h à 18h à Mas-Thibert

- Des animations (joutes musicales, contes de Méditerranée,...).
 - Des visites découverte : Au départ de Mas Thibert, des navettes gratuites en mini-bus vous emmèneront à la découverte des Marais du Vigueirat.
 - Un espace d'exposition sera consacré aux acteurs du territoire avec des animations autour des producteurs locaux, des pêcheurs d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, de l'environnement et de la Cité du Mazet (exposition sur l'histoire de l'installation des harkis à la cité du Mazet à Mas-Thibert en 1962).
 - Des ateliers/jeux.
 - Un coin gourmand : menu traditionnel préparé par les harkis de Mas-Thibert.
- Petite restauration proposée sur « l'Eco Guinguette » dans le village ou à la buvette bio des Marais du Vigueirat et possibilité de confectionner son pique-nique auprès des producteurs locaux dans le village.

**Toutes les balades sont gratuites. Renseignements/réservations obligatoires du 1^{er} septembre au 20 septembre au 04 90 97 93 97.
Tout le programme sur www.parc-camargue.fr ou www.regionpaca.fr.**



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n° 1

Natura 2000, ou la gestion du fleuve abordée en long et en large

Natura 2000 se met en place progressivement en Camargue à des rythmes variables selon les sites (voir Visage de Camargue de Janvier-Février 2011). Mais toujours dans la recherche d'une cohérence entre économie et conservation de la nature. Un défi qui se pose dans deux dimensions du fleuve, longitudinale et transversale.

150 km de fleuve sur le site « Rhône aval »

Ce site identifié au titre de la Directive habitats (FR 9301590) couvre trois départements et deux régions. Le Parc a été désigné en septembre 2010 comme le maître d'ouvrage du document d'objectif (DOCOB), par le Comité de pilotage (COPIL). Trois raisons à cela : son expérience dans l'animation Natura 2000, son extension récente qui lui donne désormais une compétence sur les deux rives du grand Rhône et la volonté politique d'équilibrer géographiquement les rôles.

De ce fait la présidence du Comité de pilotage revient à un élu du Gard, Gilles Dumas, maire de Fourques – sensible aux questions du fleuve puisque vice-président du SYMADREM (syndicat en charge de la gestion de la digue à la mer et des digues du Rhône dans le delta) – la coordination au préfet du Vaucluse et le pilotage à une collectivité des Bouches-du-Rhône, le Parc naturel régional de Camargue. Mais « *On n'est pas pour autant dans une démarche de Parc* » prévient Stéphan Arnassant, responsable de Natura 2000 au Parc de Camargue. Il s'agit ici de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un long territoire qui s'étend bien au-delà de la Camargue. Et d'ajouter : « *Nous venons pour cela de recruter une chargée de mission, Laura Dami* ».

L'originalité du site tient dans l'intensité des enjeux. D'un côté, un fleuve très aménagé qui assure transport fluvial, production d'énergie et irrigation et fait l'objet de nombreux travaux d'entretien. Ahmed Khaladi, directeur délégué adjoint de la Compagnie nationale du Rhône pour le secteur d'Avignon explique : « *L'entretien des digues nécessite de contrôler le développement de la végétation pour surveiller efficacement tout type d'incident sur les parements des endiguements (dégradation, fuite,...), d'éliminer les trop gros arbres susceptibles de les endommager par leurs racines, de fauconner les contre-canaux pour permettre un bon drainage compatible avec la sûreté des digues. Ces travaux sont faits dans le cadre d'un plan de gestion et nous demandons le conseil de structures scientifiques et techniques comme l'ONF ou le CEMAGREF pour nous aider à définir les modalités de leur réalisation. En ce qui concerne la navigation et le maintien de la capacité de débitance des écoulements, nous devons mener des opérations régulières d'entretien du lit du Rhône. Un plan de gestion sur 10 ans (à l'échelle du Rhône français) et un suivi scientifique sont là encore réalisés notamment en ce qui concerne les polluants, dont les PCB, qui semblent moins présents aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Nous désevasons également le lit du Rhône court-circuité par les aménagements dans le cadre d'opérations dites de « charriage » afin de faciliter l'écoulement des eaux et le transit sédimentaire* ».

En haut : Aloé du Rhône, © A. Chevalier - A gauche : © Opus species



Murin © J.-M. Bompar



Triton crêté © M. Cheylan

De l'autre côté, un fleuve au patrimoine naturel encore assez remarquable qui comprend une faune piscicole de grand intérêt (plusieurs espèces migratrices ou patrimoniales comme le toxostome, la bouvière, le blageon, le barbeau méridional, l'aloise feinte du Rhône voire même l'Apron du Rhône...), des reptiles et amphibiens rares (tortue Cistude et triton crêté), au moins 4 espèces de chauve-souris inscrites à l'annexe II de la Directive habitats, des bras morts et des forêts riveraines inondables. Les richesses naturelles s'y trouvent même dans des espaces très artificialisés comme le canal de dérivation de Donzère-Mondragon, en réserve de chasse, où Jean-Pierre Roux, chargé de mission au Conservatoire botanique national de Porquerolles a découvert une flore de grande valeur, des orchidées rares notamment... Tout un patrimoine qu'un bureau d'étude, en cours de recrutement, devra non seulement cartographier mais aussi croiser avec les données socio-économiques pour définir les enjeux, alimenter les débats au sein du Comité de pilotage et étoffer le contenu du document d'objectif.

D'ailleurs Gilles Dumas rappelle que : « *La démarche Natura 2000 doit être perçue ici dans le contexte du Plan Rhône et de sa vocation à concilier enjeux économiques – la navigation, l'énergie – et écologiques. L'intérêt du site est qu'il*

A chaque DOCOB sa charte !

On connaît de nombreuses chartes en Camargue, au premier rang desquelles celle du Parc naturel régional qui vaut pour 12 ans. Il en existe d'autres dans le delta, charte de l'eau, charte de qualité d'accueil,...

Une charte doit être rédigée pour chaque site Natura 2000 selon un modèle qui vient d'être validé récemment par le ministère en charge de l'Environnement. En signant cette charte, propriétaires ou usagers s'engagent à respecter des pratiques et recommandations du document d'objectif sur des parcelles déterminées. L'adhésion à la charte ne procure aucune indemnité financière directe mais elle ouvre droit, sous certaines conditions, à des déductions de charges ou à des exonérations fiscales pour les propriétaires (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation ou exonérations liées à une gestion forestière durable...).

intègre les espaces inondables entre rives et digues (les « ségonaux ») qui sont connus pour leur richesse en faune et en flore, espaces qui sont par ailleurs à faible enjeu agricole même si on y cultive parfois du riz. De surcroît, ces zones exposées sont très peu habitées et le peuplement humain mérite d'y être contrôlé. Le problème aurait été beaucoup plus délicat si le périmètre avait débordé au-delà des digues dans les espaces plus cultivés et habités de la vallée ».

Déjà, le long du Rhône aval, les opérations de conservation des espaces naturels ne manquent pas. Et Ahmed Khaladi de citer les principales : « *La CNR a lancé l'élaboration d'un Schéma directeur pour la réhabilitation hydraulique et écologique du Vieux Rhône Donzère-Mondragon, un secteur à haut potentiel écologique et environnemental avec des enjeux sociaux-économiques très forts (inondations, tourisme ...). L'objectif est de faire émerger des projets ambitieux conciliant les différents enjeux et contraintes. Plusieurs autres projets sont en cours concernant la réhabilitation de bras secondaires, lutte contre les plantes invasives (jussies...) ou la restauration de l'axe migrateur des poissons (passe à poissons en travaux sur le Gardon à Comps, projet de*



Passe à anguilles © J. Roché



Le Rhône à Pont-Saint-Esprit © J. Roché



Le grand Rhône et le bac de Barcarin © Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône

passe à poissons sur le barrage de Sauveterre où nous souhaitons développer une structure d'accueil capable de favoriser l'éducation à l'environnement et le tourisme autour du fleuve et des poissons...). Tous ces projets sont menés en partenariat technique et financier avec les différents acteurs du fleuve (Agence de l'eau, régions, départements, communes, fédérations de pêche et de chasse, associations, ...).

Nul doute que Natura 2000 le long du Rhône sera riche d'enseignement pour tous car il sera question, avec une acuité particulière ici, d'harmoniser sur le terrain deux politiques stratégiques nationales, l'une de développement durable et donc de promotion des énergies renouvelables¹, l'autre de conservation de la biodiversité et donc de préservation d'écosystèmes remarquables. Excellent test de compatibilité entre politiques environnementales.

1- L'objectif est de 10 % d'énergie éolienne en 2020. Avec la libération du marché de l'énergie, la CNR est non seulement devenue gestionnaire des centrales hydroélectriques au fil de l'eau mais s'engage dans le développement de l'éolien le long du Rhône.



Kayak sur le petit Rhône

Elargir le site « Petit Rhône » ?

A la différence du précédent, ce site (de la confluent à l'embouchure) est strictement deltaïque et limité au lit du fleuve pour des raisons administratives liées au processus de désignation des sites. Les enjeux y sont donc surtout piscicoles et encore difficiles à définir car, par delà une diversité intéressante (25 espèces de poissons au moins), le statut des poissons migrateurs (aloé du Rhône, lamproies...) reste mal connu excepté celui de l'anguille – inscrite au livre rouge des espèces menacées en France et dans le monde - dont l'abondance et la diversité des tailles sont là remarquables. Pour Romain Moreau (consultant du bureau d'étude ITG Conseil) : « *L'écluse de Saint-Gilles marque une limite nette entre deux secteurs, l'un, à l'amont, navigué où la faune piscicole est plus discrète du fait d'habitats de bords favorables aux poissons très artificialisés, l'autre, aval, où ces habitats (herbiers, racines, embâcles...) sont bien conservés* ». Le diagnostic écologique et socio-économique (tome 1 du document d'objectif), rédigé par un groupement de bureaux d'études, devrait être achevé et validé cet automne.



Le grand Rhône à Mas Terrin © J. Roché

Actualités des sites

Site « *Bancs sableux de l'Espiguette* » : le Parc naturel régional de Camargue vient d'être désigné le 27 juillet dernier par le Comité de pilotage du site comme opérateur, en collaboration avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM), et va prochainement recruter un chargé de mission pour coordonner ce dossier. La phase de diagnostic environnemental est en cours, menée pour la partie environnementale par le bureau Andromède Océanologie et elle sera portée pour la partie socio-économique par le CRPMEM.

Site « *Camargue* » : Le document d'objectif, en cours de finalisation, sera présenté pour validation au Comité de pilotage à l'automne 2011. L'animation et la contractualisation débuteront d'ici la fin de l'année.

Au-delà des problèmes de compatibilité entre conservation du patrimoine naturel et activités humaines (transport fluvial, plaisance, canoë, pompage, rejets d'eau de drainage...), la question de l'élargissement du périmètre du site aux milieux riverains et notamment aux espaces entre digues et berges (« ségonnaux ») est aujourd'hui posée par le comité de pilotage. Cette approche transversale, reconnue aujourd'hui comme indispensable au bon fonctionnement des cours d'eau, devrait se concrétiser rapidement, en lien notamment avec les fonctions de corridors écologiques de ces milieux, notamment pour les chauves-souris (programme européen en cours LIFE + Chiromed). Outre les services qu'ils rendent, les milieux riverains, et les ripisylves particulièrement, sont les milieux de vie d'une faune rare (castor, tortue cistude, genette...) et les maintenir en bon état de conservation aiderait non seulement à la mise en œuvre de programmes de protection en cours comme le Life chauve-souris (préconisant déjà cet élargissement du périmètre) mais serait favorable aussi au retour d'espèces en voie d'expansion, la loutre notamment. Et comme le dit Romain Moreau : « *sans compter l'intérêt de préserver une ripisylve méditerranéenne de qualité trop souvent dégradée ailleurs par des plantes invasives* ». Et d'ajouter : « *Il serait de plus intéressant de développer des approches parallèles avec le grand Rhône où les ripisylves sont intégrées dans le site Natura 2000* ». Un élargissement et une cohérence de l'approche Natura 2000 qui seraient bienvenus dans le cas d'un delta.



Marais de Beauchamp © J. Roché

Premières interventions en vue sur le site des « Trois marais »

En périphérie est de la ville d'Arles, les marais de Beauchamp font partie du site Natura 2000 « Trois Marais » englobant une partie du Plan du Bourg, marais des Baux et les marais de Raphèle (marais de Meyranne et de Chanoines). C'est là, sur une propriété de la commune d'Arles, que le premier contrat Natura 2000 de ce site va être prochainement mis en œuvre. Le document d'objectif étant rédigé et validé, l'heure est aux actions de terrain.

De quoi s'agit-il ? D'un marais de 28 ha en périphérie urbaine que la municipalité cherche à valoriser depuis plusieurs années. Aline Martin, responsable environnement à la ville d'Arles le rappelle : « *Un parcours pédagogique y avait été aménagé dans les années 2003-2005. Il a été vandalisé. Mais c'est un marais à fort potentiel éducatif au plan écologique et paysager, avec sa flore très riche, ses canaux et plans d'eau, sa perspective sur l'abbaye de Montmajour, tout cela à proximité du centre ville et facilement accessible par les lignes de bus. Nous avons passé une convention avec le CEN-PACA (Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur) pour restaurer le marais et en assurer la gestion. Nous allons aussi refaire des panneaux pédagogiques, un guide d'accompagnement... Et puis, pour les élus de Pont de Crau, ce contrat Natura 2000 est l'occasion de relancer une dynamique locale sur le site, de permettre aux habitants de se le réapproprier* ». Responsable de la gestion de ce marais pour le

CEN Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Julien Renet tient à préciser le rôle de gestionnaire que la municipalité a confié à l'association. « *Notre souci et la motivation de notre partenariat avec la ville d'Arles est de préserver l'intérêt patrimonial de la zone et pas d'y faire un jardin public du fait de sa proximité avec la ville. On y trouve de nombreuses plantes protégées ou rares de marais tourbeux (épiaire, séneçon, fougère et orchidée des marais, marisque) qui souffriraient d'une trop forte fréquentation et d'un piétinement excessif. Il nous faut aussi éviter l'envasissement du milieu par les arbres et notamment le frêne, gros consommateur d'eau qui pompe le marais et tend à l'assécher au détriment de ces espèces remarquables. Dès cet automne, nous essaierons d'effectuer des coupes de bois puis d'exporter cette matière organique soit par brûlage soit en la retirant. Ensuite, dans la mesure où la mise en place d'un pâturage équin ne s'avère pour le moment pas pertinent (végétation peu appétente pour les animaux,) on expérimentera un entretien manuel du milieu notamment par le biais de chantiers bénévoles* ».

Etre en mesure de justifier la pertinence des choix de gestion sera assurément l'un des enjeux de la phase opérationnelle de Natura 2000 en Camargue.

A chaque DOCOB sa charte !

On connaît de nombreuses chartes en Camargue, au premier rang desquelles celle du Parc naturel régional qui vaut pour 12 ans. Il en existe d'autres dans le delta, charte de l'eau, charte de qualité d'accueil, ... Une charte doit être rédigée pour chaque site Natura 2000 selon un modèle qui vient d'être validé récemment par le ministère en charge de l'Environnement. En signant cette charte, propriétaires ou usagers s'engagent à respecter des pratiques et recommandations du document d'objectif sur des parcelles déterminées. L'adhésion à la charte ne procure aucune indemnité financière directe mais elle ouvre droit, sous certaines conditions, à des déductions de charges ou à des exonérations fiscales pour les propriétaires (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation ou exonérations liées à une gestion forestière durable...).

Les Comités de pilotages des sites, une très large représentation des acteurs locaux

Sites Natura 2000

Camargue
Rhône aval
Petit Rhône
Trois marais
Bancs sableux de l'Espiguette

Président

Hervé SCHIAVETTI
Gilles DUMAS
Hervé SCHIAVETTI
Hervé SCHIAVETTI
Co-présidence
du Préfet maritime de la Méditerranée
et du Préfet du Gard,
vice-Présidence d'Etienne MOURRUT

Nb de membres

62
143
60
85
69

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des organismes socio-professionnels et des associations de protection de la nature constituent sur chaque site un Comité de pilotage parfois très « étoffé » et souvent assisté de groupes de travail informels encore plus ouverts sur la société civile.

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN COLLABORATION AVEC :



60^{ème} anniversaire du trophée taurin, 7 et 8 octobre 2011

Espace Biou (Corrales de Gimeaux – Arles) de 10h à 17h, gratuit

Le Parc naturel régional de Camargue, en partenariat avec le service éducation de la Ville d'Arles, l'école des raseteurs d'Arles, l'Association des razeteurs, l'Association des gardians professionnels, la FFCC, la S.A. Jalabert et le Comité de la Féria, proposera aux scolaires le vendredi 7 octobre des ateliers de sensibilisation à l'élevage de taureau de race Camargue, et plus particulièrement à la course camarguaise et au métier de manadier.

La journée du samedi 8 octobre sera consacrée au grand public avec de nombreuses animations dans les arènes de Gimeaux.

Exposition, courses camarguaises et présentation des grandes familles de taureaux de la Raço di biou dans les corrales.

Contact : journées des 7 et 8 octobre 04 90 97 19 89

A noter : dimanche 9 octobre à 15h finale du Trophée taurin dans les arènes d'Arles

Payant - Réservation arènes au 08 91 70 03 70

Manifestation organisée par La Provence et Le Midi Libre.



Les commerçants du Parc naturel régional de Camargue participent à l'opération « mon commerçant, mon environnement »

Souvent situé au cœur des communes, le commerce de proximité donne la possibilité de faire ses courses à pied ou à vélo. Les produits y sont variés, de qualité hors des standards uniformisés de la consommation de masse. Autre atout, on peut y acheter juste ce dont on a besoin, pas de surconsommation. Ces boutiques sont un lieu où les habitants se rencontrent, échangent tout en faisant leurs achats. C'est une fonction sociale reconnue par tous, le commerce de proximité apporte la vie dans nos villes et villages. Acteur économique, il participe au maintien de l'emploi sur nos territoires. Pas de doute, le commerce de proximité s'inscrit naturellement dans le développement durable.

Du 5 au 15 octobre 2011, rendez-vous chez vos commerçants et sur www.commerce-paysarles.com

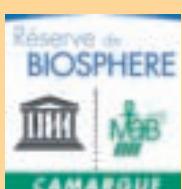
Jouez et gagnez la lune au Pic du Midi, (un séjour étoilé pour 2 à l'observatoire du Pic du Midi) et de nombreux autres lots, en vous

rendant chez les commerçants du Parc de Camargue qui participent à l'opération à : Salin-de-Giraud, Les-Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Vous êtes clients de commerces de proximité, échangez vos bonnes adresses. Des chèques cadeaux de 20 € sont à gagner. Connectez-vous sur www.commerce-paysarles.com.

Opération organisée par la CCI territoriale du Pays d'Arles, et soutenue par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, le Parc naturel régional de Camargue, le Parc naturel régional des Alpilles, la communauté de commune Vallée des Baux Alpilles et la Communauté de communes de Rhône Alpilles Durance.

Jeux sans obligation d'achat, règlement déposé chez Rose-Marie et Cinzia BRUNO, huissiers de justice à Arles et disponible sur www.commerce-paysarles.com.



40^{ème} anniversaire des réserves de biosphère de l'UNESCO, 3 novembre 2011

La réserve de biosphère de Camargue fêtera cet anniversaire sur son territoire comme l'ensemble des autres réserves de biosphère dans le monde autour d'une déclinaison locale du jeu « l'arbre à palabre ». En Camargue, c'est le roseau qui est « l'arbre à palabre », il permet de faire jouer enfants et adultes pour mieux comprendre les relations entre la nature, ses ressources et les actions de l'homme. Le roseau permet d'illustrer les relations

entre les activités humaines, récolte de la sagne, chasse, protection de l'environnement... et milieux naturels.

Les détails des manifestations en Camargue sur le site Internet du Parc : www.parc-camargue.fr

Contact : Régis Vianet, coordinateur de la réserve de biosphère Camargue, 04 90 97 10 40

Activités au Musée de la Camargue

Journées européennes du patrimoine : le voyage du Patrimoine

Samedi 17 et dimanche 18 Septembre



**Samedi 17 septembre et dimanche 18 septembre,
portes ouvertes au musée**

de 9h à 12h30 et de 13h à 18 h

Présentation des livres sur le thème des cabanes dans la boutique du musée

**Samedi 17 septembre à 10h, 11h, 15h et 16h,
visite guidée**

Cabanes du bout du monde : voyage au cœur des petits métiers camarguais

« Un regard sur les différentes architectures camarguaises et leur utilisation, une opposition entre le voyage des matériaux des grands mas des « pelots » et la Camargue immuable des « petits ». L'histoire de ces cabanes de pêcheurs, de bergers ou de gardians construites avec les matériaux du delta vous sera expliquée au cours de ces visites guidées».

Gratuit – Tout public – Dans la limite des places disponibles.

**Renseignements : Musée de la Camargue, Tél 04 90 97 10 82 /
Courriel musee@parc-camargue.fr**

LES SORTIES GOURMANDES DU PARC

Le Parc de Camargue propose une série de visites d'un point de production ou d'un domaine agricole.

Chaque visite permet la rencontre d'un producteur — pêcheur, producteur d'huile d'olive — qui présentera sa production et d'un cuisinier du Conservatoire des Cuisines de Camargue qui fera une démonstration de cuisine à partir des produits de l'exploitation visitée. Les participants, après dégustation, repartent avec la recette de cuisine.

Limité à 20 personnes/sortie.

Samedi 15 octobre de 10h à 13h

Pêches et pêcheurs en Camargue

Sortie en mer et sur le petit Rhône sur un bateau de plaisance en compagnie d'un pêcheur professionnel. Commentaires sur la pêche en mer ainsi que sur la fabrication de la poutargue. Méthodes de cuisson des poissons et dégustation avec Roger Merlin du Conservatoire grand sud.

Sorties sur réservation au Parc auprès de Josy Portes au 04 90 97 19 72 (clôture des inscriptions 3 jours avant la date de la sortie).

Samedi 5 novembre de 10h30 à 13h30

Les huiles d'olives de Camargue

Les huiles d'olive au domaine des Bastidettes (Mas Thibert) : visite de l'exploitation avec André Meiffre: méthodes de culture, variétés d'olive et pressage. Typicité des huiles et intérêt nutritionnel présenté par Edmond Méroni (initiateur du concept de nutrition méditerranéenne). Utilisation culinaire, dégustation et recette de cuisine traditionnelle avec Roger Merlin.



Une nouvelle formation proposée au Conseil de Parc

Le Conseil de Parc, composé de plus de 60 structures associatives et professionnelles, est partie intégrante du syndicat mixte de gestion du Parc. Un programme d'animation et de formation a été élaboré par ses membres. Ainsi une nouvelle cession de formation

intitulée « Parler en public et préparer son intervention » est organisée les 28 novembre et 12 décembre 2011 au CFC d'Arles.

Inscriptions au plus tard le 31 octobre auprès de Muriel Cervilla au 04 90 97 19 89

AGENDA

25 octobre à 10h : Comité syndical et Conseil de Parc

29^e courses de tau « Marcel Mailhan » aux arènes des Saintes-Maries-de-la-Mer :

mercredi 7 septembre, mercredi 14 septembre : 15h30 – mercredi 21 septembre, mercredi 28 septembre : 15h –

mercredi 5 octobre, mercredi 12 octobre : 14h30 – **mercredi 2 novembre, finale : 14h30**